



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat exprime sa tristesse au lendemain de l'accident de train de Granges-près-Marnand

Au lendemain de la collision de deux trains de voyageurs à Granges-près-Marnand, qui a fait un mort et 26 blessés, le Conseil d'Etat exprime sa tristesse et adresse ses condoléances à la famille du conducteur de train décédé. Le gouvernement adresse par ailleurs un message de soutien et de réconfort aux blessés et à leurs proches. Il est également reconnaissant au personnel des services d'urgence pour le travail effectué.

Hier à 18h45, deux trains des CFF transportant en tout 46 voyageurs se sont percutés à Granges-près-Marnand. 25 personnes ont été hospitalisées dans différents hôpitaux de la région, 9 personnes, plus légèrement blessées, soignées sur place. Les opérations de désincarcération menées par les pompiers durant la nuit ont permis la découverte du corps sans vie du pilote de la locomotive. Les opérations se poursuivent afin de dégager complètement la voie.

Le Conseil d'Etat exprime ses sincères condoléances à la famille du pilote de la locomotive. Il tient également à assurer son soutien et son réconfort aux personnes blessées dans l'accident et à leurs proches. Le gouvernement témoigne sa reconnaissance au personnel des services d'urgence (police, pompiers, ambulanciers, médecins et infirmiers) qui oeuvrent sans relâche dans le cadre de cet accident.

Le Conseil d'Etat attend les conclusions de l'enquête qui déterminera les circonstances exactes de l'accident. Ces investigations sont en cours. Le procureur de service, sur place, a ouvert une enquête et confié les investigations aux enquêteurs du Service d'enquête suisse sur les accidents (SESA) ainsi qu'aux gendarmes de l'unité circulation.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 juillet 2013

DIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, 021 316 70 00